



HIVER 2021-2022

LE QUEYRAS EN RAQUETTES, SAINT-VÉRAN ET HAMEAUX TYPIQUES

**Séjour en étoile en liberté - Hébergement en hôtel ou en gîte d'étape
5 Jours, 4 nuits, 4 jours de randonnée**

Découvrir à raquette les petits villages et hameaux du Queyras est sans conteste l'une des plus belles randonnées hivernales en liberté.

Habitat typique, alpages baignés de soleil, forêts lumineuses et parfois une rencontre inattendue avec la faune sont les ingrédients de cette découverte. Quel que soit l'hébergement choisi, vous disposerez d'un hébergement de qualité pour passer des soirées conviviales.

Nos points forts.

- *Un sauna ou spa dans l'hôtel et un bain norvégien au gîte sont à votre disposition.*
- *Un séjour confort dans la plus haute commune d'Europe adapté à tous les budgets : formule chambre de 2 en hôtel ou en chambre de 4 en gîte d'étape*
- *Une cuisine de terroir à base de produits locaux*
- *La découverte de l'habitat typique et son écomusée*
- *Des professionnels du pays personnalisent vos circuits et vous forment à la sécurité hivernale*

PROGRAMME

Jour 1 :

Si vous arrivez en voiture, en semaine :

RDV le jour 1 entre 14 h 30 et 17 h 30.

Accueil pour la remise de votre dossier de voyage. Présentation et initiation au maniement de l'équipement de sécurité : dva (détecteur de victime d'avalanche) + pelle + sonde par un professionnel de la montagne.

Si vous arrivez en train, ou en voiture le week-end :

Votre dossier vous sera remis à votre hébergement et une personne responsable de l'agence viendra vous accueillir et vous présenter le matériel de sécurité.

Jour 2 : Les balcons de Saint-Véran

Visite du village « le plus haut d'Europe », son habitat, ses cadrans solaires, ses fontaines, ses fours à pain. Superbe cheminement en versant sud au dessus du village vers le Cirque de la Blanche (2 400 m).

Dénivellations : + 400 m, - 400 m Temps de marche : 3 h 30 à 4 h

Jour 3 : Les balcons de la vallée des Aigues

Au départ de Saint-Véran, découverte des hameaux et villages typiques de la vallée : La Chalp, Molines, Pierre Grosse. Belle promenade en versant sud le long d'un ancien canal offrant un beau panorama sur les villages et les sommets du Queyras.

Dénivellations : - 350 m, + 350 m Horaire : 4 h 30

Jour 4 : Les alpages du Bûcher (2 254 m) : Vue à 360° sur le Queyras

Montée douce en forêt, jolies clairières offrant de belles vues sur la vallée, pour rejoindre le col des Prés Fromage et ses chalets puis le belvédère exceptionnel du sommet Bûcher. Les nombreux chalets d'alpage, un repas auprès du feu dans la bergerie du "Clot l'Henri" bref, une journée riche et inoubliable !

Dénivellations : + 500 m, - 500 m Horaire : 4 h 30

Jour 5 : La Croix de Curlet (2 301 m)

Découverte de la forêt typique du Queyras, mélange de pins cembro et de mélèzes. Fabuleux panorama depuis la Croix vers Saint-Véran et sur les cimes frontalières avec l'Italie.

Dénivellations : - 170 m, + 450 m, - 450 m, + 170 m Horaire : 4 h

Fin du séjour en fin de randonnée après la randonnée

Pour les participants venus en train, transfert en bus local à la gare de Montdauphin-Guillestre
Information et réservation : Zou au 0809.400.013 ou sur zou.maregionsud.fr.

AVERTISSEMENT

En fonction de la météorologie, des conditions d'enneigement ou pour toutes autres raisons indépendantes de notre volonté, nous pouvons exceptionnellement modifier ce programme. Notre implantation locale au cœur du Queyras nous permet de répondre au mieux à ces contraintes sans nuire à l'intérêt de votre séjour

Enneigement :

Vous êtes avant tout des randonneurs et si la neige vient à manquer sur certaines parties de l'itinéraire (notamment en fin de saison), nous assurons tout de même le départ de nos séjours. Selon les périodes ou les altitudes parcourues vous devrez parfois porter vos raquettes sur le sac à dos. Mais les merveilles du Parc naturel du Queyras restent tout de même au rendez-vous !

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Si vous arrivez en voiture, en semaine :

RDV le jour 1 entre 14 h 30 et 17 h 30 (détails dans la convocation envoyée avant le départ).
Accueil pour la remise de votre dossier de voyage. Présentation et initiation au maniement de l'équipement de sécurité : dva (détecteur de victime d'avalanche) + pelle + sonde par un professionnel de la montagne.

Si vous arrivez en train, ou en voiture le week-end :

Votre dossier vous sera remis à votre hébergement et une personne responsable de l'agence viendra vous accueillir et vous présenter le matériel de sécurité.

Si vous arrivez en retard : en cas de retard de train ou sur la route, vous disposerez sur votre convocation d'un numéro d'urgence à contacter.

Si vous arrivez en train

Arrivée en gare de Montdauphin-Guillestre, sur la ligne vers Briançon.

Informations et horaires : <https://www.oui.sncf/>

En venant du nord : liaison quotidienne par train couchette ou par TGV et TER :

- Train de nuit : Ligne Paris (gare d'Austerlitz) / Montdauphin - Guillestre
- Train de jour : Ligne Paris-Valence ou Paris-Grenoble puis correspondances pour Montdauphin-Guillestre (ligne vers Briançon). Attention, évitez les propositions d'horaires vous faisant passer par Aix-en-Provence ou Marseille, beaucoup plus long.
- Train de jour : TGV Ligne Paris – Turin. Arrêt Oulx
À Oulx, un nouveau service d'autocar vous permet de rejoindre directement le Queyras depuis la gare.
Renseignement et réservation : www.autocars-imberty.com – 04 92 45 18 11

En venant du sud : ligne Marseille-Briançon.

De la gare au lieu de RDV

Depuis la gare vous pourrez utiliser les navettes régulières entre la gare et le Queyras. Les horaires 2022 ne sont pas encore disponibles à la période de conception de cette fiche.

- Basse saison : 1 liaison par jour en semaine (le matin), et 4 liaisons par jour du vendredi au dimanche
- Haute saison (vacances scolaires) uniquement : 4 liaisons par jour tous les jours

Nous vous invitons à consulter Zou lors de l'organisation de votre voyage et avant réservation de vos billets de train, au 0809.400.013 ou sur zou.maregionsud.fr.

Nom de la gare pour votre recherche : MONT DAUPHIN / GARE SNCF

En basse saison, afin de faciliter votre arrivée en train, nous pouvons vous organiser le transfert depuis la gare avec un taxi : 80 € / trajet (groupe jusqu'à 7 personnes au-delà, nous consulter).

Accès en voiture

Par le nord :

1ère possibilité : Emprunter le col du Lautaret par Bourg d'Oisans et la Grave. Rejoindre Briançon et suivre direction Gap (RN 94) jusqu'à Montdauphin puis Guillestre, porte d'entrée du Parc régional du Queyras

2e possibilité : depuis Grenoble par la Mure et Gap. Ensuite suivre la direction Embrun par la RN 94 puis Guillestre porte d'entrée du Parc régional du Queyras. Prendre la D902 puis suivre les indications « Stations du Queyras ».

3e possibilité : Depuis Grenoble rester sur l'autoroute A51 direction Sisteron. Franchir le col de Lus-la-Croix-Haute, puis rejoindre Veyne, Gap. Ensuite suivre la direction Embrun par la RN94 puis Guillestre porte d'entrée du Parc régional du Queyras. Prendre la D902 puis suivre les indications « Stations du Queyras ».

4e possibilité : Par Chambéry – Autoroute de la Maurienne -Tunnel du Fréjus (au péage prendre un aller-retour valable 7 jours).

Au péage à la sortie du tunnel côté italien, continuer sur l'autoroute direction Turin. Sortir à Oulx et prendre direction Cesana – Sestriere - Col de Montgenèvre/Francia. Du col de Montgenèvre (frontière) vous gagnez Briançon puis Guillestre (1 h 30 min de trajet depuis le tunnel).

Par le sud, Valence ou Sisteron - Gap - Embrun - Guillestre.

Depuis Guillestre, suivre la direction « Queyras » (D 902), puis la D 947.

Contact répondeur « État des routes »

Pour accéder au département des Hautes Alpes vous pouvez consulter le 04 92 24 44 44 (équipements spéciaux obligatoires pour franchir certains cols : pneus neige ou chaînes).

Accès au Queyras

De Guillestre et la D 902 direction le Queyras. Remonter les gorges du Guil pour rejoindre Château-Queyras (forteresse) et Ville-Vieille (environ 20 km). Au carrefour giratoire (maison de l'Artisanat) tourner à droite en direction de Saint-Véran. (www.viamichelin.fr).

Accès à l'hôtel

Lorsque vous arrivez au carrefour en aval du village (grand parking à droite de la route et magasin « La Carotto » à proximité) il vous faut emprunter la route sur votre gauche pour atteindre l'hôtel.

L'hiver, il est difficile de se garer devant l'hôtel, nous vous conseillons de décharger vos bagages puis de rejoindre le parking situé à l'entrée du village (à 100 m de l'hôtel).

Possibilité de laisser votre véhicule à ce parking durant le séjour.

Accès au gîte

Lorsque vous arrivez au carrefour en aval du village (grand parking à droite de la route et magasin « La Carotto » à proximité) il vous faut emprunter la route sur votre droite pour atteindre l'hébergement. Il est interdit d'accéder au cœur du village en véhicule, nous vous conseillons de vous garer au parking proche de l'arrêt du bus situé à l'entrée du village à environ 300 m de l'hébergement. Vous pouvez utiliser la navette intra-village qui dessert les hébergements ou accéder à pieds au gîte (environ 10 min).

Possibilité de laisser votre véhicule à ce parking durant le séjour.

PETITS CONSEILS PRATIQUES

Nous rappelons aux utilisateurs des GPS routiers que certains itinéraires qui leurs sont indiqués ne sont pas praticables en hiver ! En effet les grands cols alpins ne sont pas déneigés l'hiver et restent donc fermés à la circulation. Il est par exemple impossible de rejoindre le Queyras depuis Briançon par le col d'Izoard entre le mois de novembre et le mois de mai.

Quel que soit l'itinéraire que vous empruntez l'hiver pour arriver dans les Hautes-Alpes, les équipements spéciaux (Pneus neige, chaînes à neige ou chaussettes ...) sont obligatoires à partir du 1er novembre 2021. Entraînez-vous à les mettre avant de partir.

Si vous roulez avec un véhicule diesel, nous vous conseillons d'effectuer votre plein à l'approche du Queyras où vous trouverez du carburant « grand froid ». Le diesel des stations-services éloignées des montagnes est rarement adapté pour supporter les températures froides des nuits en altitude !

Parking :

Vous pouvez laisser votre véhicule sur le parking proche de l'hôtel durant le séjour ou sur le parking de la gare de Montdauphin-Guillestre si vous préférez utiliser la navette Zou pour accéder au Queyras.

Si vous venez en bus

Possibilité de rejoindre le Queyras en bus depuis Marseille et Paris.

- Les horaires depuis Paris : Départs réguliers les vendredis / samedis / dimanches.
- Les horaires depuis Marseille : Départs réguliers les vendredis / samedis.

Ces lignes seront effectuées avec des cars Grand Tourisme de dernière génération répondant aux normes Euros 5 et 6.

Plus de renseignements et réservation directement auprès du transporteur.

www.autocars-imberty.com

Taxi

Le Guilazur au 06 80 21 77 22

M. Durosne au 06 60 76 51 29 ou 06 15 37 28 67

Transports Petit Mathieu au 04 92 46 71 56 ou 06 07 83 93 58

DISPERSION

Fin du séjour le jour 5 après la randonnée.

Pour les participants venus en train, transfert en bus local à la gare de Montdauphin-Guillestre, en fin de journée autour de 18h30 pour rejoindre le train de nuit en direction de Paris (Non compris dans le prix du séjour).

Retour à la gare

À la période où nous établissons cette fiche technique, les horaires de navettes pour l'hiver 2021 ne sont pas encore définis pour le 1er janvier. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de Zou au 0809.400.013 ou sur zou.maregionsud.fr lors de l'organisation de votre voyage.

Pour info, correspondances avec les lignes suivants :

- Ligne Paris / Lyon via Valence-Ville ou Valence TGV
- Ligne Paris / Lyon via Grenoble
- Ligne Marseille / Aix-en-Provence via Gap
- Ligne Grenoble
- Ligne Valence -Ville / Valence TGV
- Ligne TGV Oulx – Paris via Briançon

Un nouveau service d'autocar vous permet de rejoindre directement le Oulx depuis le Queyras.

Renseignements et réservation: www.autocars-imberty.com – 04 92 45 18 11

Certains de ces trains circulent périodiquement, il est impératif de vérifier vos horaires de retour auprès de la SNCF au 36 35 ou www.oui.sncf).

En basse saison, afin de faciliter votre arrivée en train, nous pouvons vous organiser le transfert vers la gare avec un taxi : 80 € / trajet (groupe jusqu'à 7 personnes au-delà, nous consulter).

FORMALITES

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Carte vitale.

- Dépliant de votre assurance voyage reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit cette assurance auprès de nos bureaux) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

NIVEAU

Niveau 2 sur une échelle de 5

Aucune expérience de l'activité n'est nécessaire pour participer à ce séjour. Itinéraire vallonné de 15 à 20 km ou itinéraire de montagne avec dénivelés de 400 à 600 m en montée et/ou descente. Pas de difficultés techniques particulières. 4 à 5 heures de marche environ avec un sac léger contenant vos affaires nécessaires à la journée (pique-nique, vêtement chaud, thermos...).

Le temps de marche permet d'effectuer l'étape en favorisant la découverte des différentes richesses naturelles et patrimoniales des villages et hameaux traversés.

HEBERGEMENT

2 formules d'hébergements sont possibles

En hôtel (chambre de 2 personnes)**

Le choix de l'hôtel s'organise en fonction des disponibilités du moment. Vous êtes en chambre de deux personnes avec douche et WC dans la chambre.

En gîte d'étape confortablement aménagé (petite chambre collective)

La formule gîte d'étape offre un hébergement réservé presque essentiellement aux randonneurs. Les nuits s'organisent en chambres mixtes de 4 à 8 pers, avec douches et WC sur le palier, draps et serviettes non fournis.

Certains gîtes offrent la possibilité de chambre double. Les douches et WC ne sont pas dans la chambre. Draps et serviettes non fournies, location sur place possible avec supplément.

La restauration servie dans hébergement est équilibrée et variée. La cuisine est copieuse, traditionnelle et adaptée au programme des randonneurs.

Les pique-niques de midi

Vous trouverez dans les villages les commerces nécessaires à vos achats. Si vous le souhaitez, vous pouvez également réserver auprès des hébergeurs vos repas froids du lendemain. Il suffit de les commander à votre arrivée.

TRANSFERTS INTERNES

Les randonnées des jours 2,3 et 5 s'effectuent en aller-retour au départ de votre hébergement. Pour la randonnée du jour 4, vous devrez effectuer un court transfert en navette locale ou avec votre véhicule (10 min) de l'hébergement au départ de la balade.

PORTAGE DES BAGAGES

Sur ce séjour en étoile vos bagages restent à l'hébergement et la journée vous ne portez que votre sac à dos (30 à 35 L conseillé) contenant vos effets personnels utiles à la randonnée (pique-nique, vêtements chauds, thermos...).

GROUPE

Départ assuré à partir de 2 participants

ENCADREMENT

Séjour sans accompagnateur

SÉCURITÉ

Su ce séjour vous faites le choix de ne pas être accompagnés d'un professionnel. Vous randonnez sous votre propre responsabilité. Nous vous conseillons d'être déjà sensibilisé au milieu hivernal et de bien respecter les consignes qui vous seront données par le professionnel lors de l'initiation au matériel de sécurité.

Le balisage

Les itinéraires détaillés dans le carnet de route ne sont qu'indicatifs. Ils sont réservés à de bons marcheurs et empruntent des itinéraires non balisés ou indiqués par des panneaux à certains endroits ! La base de la sécurité pour randonner à raquette est de savoir lire une carte IGN au 1/25 000 car le balisage n'est pas toujours facilement repérable à cause de la neige et nous vous conseillons d'être particulièrement vigilant sur votre itinéraire à l'aide de la carte et de l'altimètre, voire du GPS. Il est important de savoir apprécier l'état du manteau neigeux !

Les temps de marche

Ils dépendent évidemment pour beaucoup de l'état de la neige lors de vos étapes. Si les itinéraires ont été fréquentés récemment la neige sera damée ou tassée et vous serez forcément plus rapide que si vous devez faire votre trace après une petite chute de neige. Il vous appartiendra de tenir compte de ces éléments lors de l'organisation de vos journées.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un problème quel qu'il soit, survenu pendant le parcours de votre randonnée (état de l'itinéraire, niveau physique pas adapté au circuit, mauvaise appréciation d'un horaire, erreur de lecture de la carte...).

Si vous deviez utiliser les services d'un transporteur pendant ce séjour (mauvais temps, retard, fatigue excessive, égarement ou autres imprévus...) ceux-ci restent évidemment à votre charge et sous votre responsabilité.

Nous vous fournissons pour la durée du séjour les documents indispensables à la randonnée (carnet de route, cartes...).

Téléphonie mobile

De nombreuses zones montagnardes ne sont pas couvertes par les réseaux de téléphonie mobile. Toutefois, pour votre sécurité nous avons organisé les étapes de ce circuit dans des secteurs où des opérateurs sont présents.

Demande de secours

En cas de besoin vous devrez composer le 112 qui est le numéro d'appel d'urgence prioritaire.

Météo

Vous marchez sous votre propre sécurité, il vous convient de vous renseigner chaque jour sur les conditions météo auprès de météo-france Briançon au 3250 (2€99/ appel).

DOSSIER DE RANDONNEE

Pour que votre séjour en liberté se déroule le mieux possible, nous avons toujours pris soin d'apporter une attention particulière à vos documents fournis. Conscient de l'évolution des nouvelles technologies, et parce que nous souhaitons d'avantage vous faire partager notre passion pour le territoire, nous faisons régulièrement évoluer le contenu de notre dossier et vous proposons :

- Un carnet culturel vous décrivant le patrimoine local et précisant les informations pratiques telles que les commerces ou services à disposition dans les villages
- Un carnet de route contenant la carte et le descriptif détaillé jour par jour du circuit
- La carte personnalisée au 1/30 000e compatible GPS qui couvre votre itinéraire

- Sur demande :
 - L'envoi de la trace gps au format *gpx (Format compatible avec tout type de GPS ou smartphone)
 - La mise à disposition de l'application « Roadbook »
- Les « vouchers » ou bons d'échange que vous devrez remettre aux différents prestataires (hébergeurs, taxi...)

L'application mobile (à demander dès votre réservation) :

Cette application vous donne accès aux cartes détaillées du parcours (fond de carte Openmap), la trace de l'itinéraire, les points d'intérêts à découvrir tout au long de votre randonnée. Simple d'utilisation, elle vous géo localise et vous guide en temps réel sur le terrain. Une fois le parcours téléchargé, cette application fonctionne sous le mode avion de votre téléphone. Vous pouvez l'utiliser dès le départ du circuit, ou en court de route pour vérifier votre positionnement. Par sécurité, selon l'autonomie de votre téléphone et parce que la recharge des téléphones en refuge est impossible, nous vous conseillons de prendre une petite batterie externe pouvant vous dépanner.

NOTA : REMISE DES DOCUMENTS

Avant votre départ : Au plus tard, 15 jours avant votre départ vous recevrez votre convocation vous indiquant le lieu de rendez-vous et le détail des hébergements qui vous accueilleront tout au long du séjour. Si vous l'avez demandé : Nous vous mettons également à disposition vos codes d'accès pour l'application, et nous vous faisons parvenir les traces GPX du parcours.

Sur place : Vous serez accueillis par un professionnel de la montagne du pays. Il vous remettra l'intégralité de votre dossier lors de l'accueil du jour 1 à nos bureaux ou à votre hébergement à partir de 17 h 30 si vous venez en train.

Ce temps de rencontre sera l'occasion de vous transmettre les dernières informations concernant votre itinéraire (état des sentiers, présence éventuelle de neige sur certains cols en début de saison, prévision météo...) et d'échanger avec vous quelques conseils sur votre équipement et matériel nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

À la fin de votre séjour, les éléments de votre dossier vous sont laissés à disposition.

MATERIEL FOURNI

Nous vous fournissons des raquettes à plaque TSL ainsi que les bâtons télescopiques 2 brins. Selon votre taille et votre poids, vous serez équipés d'un matériel adapté : raquettes petit tamis pour les moins de 55 kg et raquettes grand tamis si vous pesez plus de 80 à 85 kg (il ne faut pas oublier les quelques kilos du poids du sac !).

Le Queyras est un massif alpin qui nécessite de s'équiper du matériel de sécurité lorsque l'on pratique le ski de randonnée ou la raquette.

Pour votre sécurité, nous vous fournissons un DVA (détecteur de victimes d'avalanches) que vous porterez sur vous, accompagné d'une petite pelle à neige et d'une sonde que vous devrez loger dans votre sac à dos.

Vous pouvez utiliser votre propre matériel si celui-ci est adapté au milieu montagnard.

Si c'est le cas, le tarif sera inchangé.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vêtements :

En randonnée le **principe des 3 couches** reste l'équipement conseillé pour votre confort et votre sécurité.

- un sous-pull à manches longues en matière respirante (fibre creuse).

- une veste chaude en fourrure polaire

- une veste coupe-vent imperméable et respirante (type gore-tex)

En fonction de la météo et de l'effort, vous pourrez toujours choisir le concept le plus efficace.

En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie, neige ou vent, il suffit d'ajouter la veste imperméable. Par grands froids, ou lors des pauses en altitude, la veste polaire est un complément indispensable sous la veste coupe-vent.

Prévoir des **vêtements qui sèchent rapidement** et donc proscrire le coton. Préférez la laine, la soie et les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible. La sueur est l'ennemie du randonneur, surtout en hiver car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses.

Éviter les anoraks et **proscrire les combinaisons de ski**, trop chaud et encombrant.

L'équipement vestimentaire conseillé pour randonner

- 1 bonnet
- 1 paire de gants chauds (prévoir 1 paire de rechange)
- 2 tee-shirts manches courtes adaptés à l'effort (en matière respirante)
- 1 sous-pull à manches longues également adapté à l'effort
- 1 veste en fourrure polaire
- 1 veste coupe-vent imperméable et respirante avec capuche si possible (type gore-tex ou équivalent)
- 1 housse de protection du sac à dos pour le mauvais temps (souvent intégrée dans les sacs)
- 1 pantalon adapté à la marche (pantalon type « jean » interdit car il gèle lorsqu'il est humide !)
- 1 surpantalon imperméable et respirant (type gore-tex ou équivalent)
- 1 caleçon chaud (il également être utilisé pour la soirée en refuge)
- 2 à 3 paires de chaussettes de randonnée, hautes et chaudes et adaptées à la marche
- 1 maillot de bain pour l'accès au sauna de l'hôtel

Le matériel indispensable

- **1 sac à dos de 30/35 litres** à armature souple, muni d'une ceinture ventrale
- 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables, à semelle type Vibram (Proscrire absolument les bottes et après-skis qui ne sont pas adaptées aux raquettes)
- 1 paire de guêtres hautes qui couvrent bien vos chaussures et le bas de la jambe
- 1 grand sac plastique permettant de protéger l'intérieur du sac à dos
- 1 paire de lunettes de soleil catégorie 3 à 4
- 1 thermos pour une boisson chaude obligatoire en hiver
- 1 gobelet, couteau et fourchette pour les pique-niques
- des vivres de course de votre préférence (nous vous en donnons également en complément)
- 1 petite pochette (de préférence étanche) pour mettre votre argent, carte d'identité, carte bancaire, carte vitale, contrat d'assistance (le reste de vos papiers et clé de voiture peuvent être confié à l'hôtel durant le séjour)
- 1 couverture de survie
- papier toilette avec un petit briquet pour le brûler
- crème solaire et écran labial

Pour le soir à l'hébergement

- nécessaire de toilette (privilegiez l'indispensable, les petites contenances, les échantillons et les kits de voyages).
- **1 drap de sac et 1 serviette de toilette pour la formule gîte**
- vos affaires de rechange
- 1 frontale ou lampe de poche
- serviettes obligatoires pour la formule en chambre de 4 personnes

Pharmacie personnelle (votre guide à également une pharmacie collective)

- vos médicaments habituels
- médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence
- bande adhésive élastique, type Elastoplaste en 8 cm de large
- double peau (type Compeed ou SOS ampoules)

DATES ET PRIX

Départ possible tous les jours du 19/12/2021 au 03/04/2022 (dernier départ).

Compte tenu de la forte fréquentation et de l'indisponibilité de la plupart des hébergeurs, aucun départ ne sera possible du 26/12/21 au 02/01/22.

En hôtel (chambre de 2 personnes)

- 485 €/pers en basse saison

- 535 €/pers en haute saison (vacances scolaires)

En gîte d'étape

- 395 €/pers en chambre collective

Tout séjour ayant au moins un jour pendant les vacances scolaires est considéré comme faisant partie de la haute saison.

Options :

- Transfert gare - hôtel : 80 € / trajet (groupe jusqu'à 7 personnes au-delà, nous consulter).
- Nuit supplémentaire, formule ½ pension :
 - Nuit en gîte dortoir : 49 € /pers
 - Nuit gîte chambre de 2 : 59 €/pers
 - Nuit en hôtel chambre de 2 : 85 €/pers

LE PRIX COMPREND

- L'organisation du séjour
- L'hébergement en ½ pension
- La location de l'équipement de sécurité
- L'initiation à sa manipulation par un professionnel
- La fourniture des raquettes et bâtons
- La fourniture de votre dossier de randonnée en raquettes

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Les pique-niques de midi (sur commande auprès des hébergeurs ou possibilité de commerces dans les villages)
- Les boissons et le vin pendant les repas
- Les éventuels transferts pour se rendre au départ des randonnées
- Les assurances
- Le transfert en aller-retour de la gare au lieu de rendez-vous (en option)
- Les frais d'inscription

POUR EN SAVOIR PLUS

LA PLACE FORTE DE MONT-DAUPHIN

Vauban a fait construire à partir de 1693, cette extraordinaire place forte en haute montagne sur un plateau dominant le confluent du Guil et de la Durance au débouché de la vallée du Queyras et du col de Vars.

Ensemble remarquable et entièrement préservé, Mont-Dauphin constitue l'archétype de place forte de montagne, avec son arsenal, ses deux magasins à poudre, ses casernes au rempart et son église, restée inachevée.

Le Comité du patrimoine mondial a décidé d'inscrire en juillet 2008 les fortifications de Vauban présentées par l'État français au titre du patrimoine mondial de l'Unesco

Ce site fortifié présente une facette de l'œuvre de Vauban, complémentaire aux autres sites classés. Le choix des sites repose sur les critères suivants : représentativité de l'évolution du système de défense de Vauban, d'un type de fortification et d'un type de site géographique (bord de mer, plaine, montagne), état de conservation des fortifications et authenticité, environnement paysager, politiques de mise en valeur et de protection existantes.

CARTOGRAPHIE

Cartes TOP 25 IGN 3637OT et 3537ET et carte LIBRIS « Queyras Ubaye » au 1/60 000

INFORMATIONS SUR LE VILLAGE DE SAINT-VÉРАН

Saint-Véran, là où le coq picore les étoiles !

Perché à 2 042 mètres d'altitude, le village de Saint-Véran, « commune la plus haute d'Europe », profite comme le reste de la région du climat sec et ensoleillé des Alpes du Sud. Aujourd'hui, une trentaine d'enfants occupent les bancs des deux classes de l'école maternelle et primaire et le devenir des 290 âmes qui vivent toute l'année au village dépend évidemment du tourisme. Bien sûr, les activités agricoles et pastorales ont perdu de l'importance, mais elles permettent de conserver tous les aspects d'une localité rurale de montagne où l'artisanat est également très vivant.

- Un habitat unique en Europe :

Les constructions de Saint-Véran résultent de l'adaptation, dès le Moyen Age, à la vie en haute altitude et sont un modèle unique de l'habitat alpin. Le rez-de-chaussée est construit en murs de pierre très épais et la partie supérieure appelée "fuste" est faite de troncs d'arbres empilés et croisés aux angles. Elle servait autrefois à faire sécher puis à abriter la récolte de fourrage pour nourrir les bêtes durant les longs mois d'hiver. Ce bâtiment est relié à un autre plus petit, en pierre, appelé le "Caset".

- Le pays des cadrans solaires :

On peut découvrir plus d'une vingtaine de cadrans solaires à Saint-Véran, certains datent de la période de la Renaissance et d'autres sont plus contemporains mais tous sont d'une richesse architecturale exceptionnelle. Les plus célèbres ont été réalisés de 1840 à 1845 par un artiste piémontais : Giovanni Francesco Zarbula.

Votre accompagnateur vous fera découvrir toutes les richesses de ce village lors d'une visite guidée. Pour en savoir plus : www.saintveran.com

BIBLIOGRAPHIE

Pour préparer votre séjour, de nombreux guides sont disponibles en librairie. Vous pouvez par exemple consulter « *Parc Naturel Régional du Queyras* » aux éditions Gallimard, bien illustré et facile à lire.

Pour goûter aux ambiances queyrassines, dernièrement sorti, « *L'Autre Versant* », aux éditions Hesse, présente de superbes photographies de Christophe Sidamon-Pesson accompagnées des textes de Michel Blanchet.

Dans la remarquable collection « Les Cahiers du Patrimoine », aux Éditions du Queyras, plusieurs titres permettent de se familiariser avec les spécificités du patrimoine local (*Dentelles du Queyras et des vallées voisines, Ceillac au fil du temps, Fort Queyras, Cadrans Solaires du Queyras...*).

Quelques ouvrages rédigés par des anciens du pays évoquent également la vie de la région, hier et aujourd'hui, à l'image des livres de Céleste Fournier aux Éditions du Queyras, des mémoires de Philippe Lamour, personnage emblématique du Queyras, intitulées « *Le Cadran Solaire* », ou du recueil de souvenirs « *Les Pieds en Queyras* » d'Albert Borel.

Enfin pour les amateurs de littérature, les vallées queyrassines ont servi de cadre à de nombreux romans. Citons par exemple « *Les Hauts Pays* » de Philippe Lamour, les romans de Raymonde Meyer-Moyne ou, pour la période actuelle, « *Le Dernier Refuge* » de Nicolas Crunchant.

FAITES PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ ARCANSON !

En nous rejoignant sur les réseaux sociaux :



INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

Quand réserver ?

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

Comment réserver ?

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

Par internet :

Rendez-vous sur notre site : www.arcanson.com. Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

Par courrier :

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

Confirmation de réservation :

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

ANNULATION

De notre part :

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
 - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

De votre part :

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

NB : Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

ASSURANCE ANNULATION et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2,5 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

Assurance Annulation :

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la suppression ou la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans le cas d'une cause dénommée : une franchise de 30 € / pers. est déduite par l'assureur. Pour toute autre cause justifiée une franchise de 10 % s'applique avec un minimum de 50 € / pers. et de 150 € / dossier.

Dans les cas de mutation professionnelle, de la suppression ou modification des dates de congés payés par votre employeur, de vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre départ, une franchise de 100 € / personne est applicable.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger. Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie).

Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'**Assurinco** sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

Extension COVID : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assureur si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« **Assistance Rapatriement** ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE
Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : contact@arcanson.com Web : www.arcanson.com

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.
RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre
RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence